

Règles de fonctionnement du comité de décision du FRIO

La gouvernance du FRIO repose sur deux instances :

- Le comité de surveillance, qui définit la stratégie du fonds, les règles de fonctionnement et le thème des études d'intérêt général (cf. annexe) ;
- Le **comité de décision**, composé de 6 à 7 membres associatifs et d'un membre observateur de l'Agence Française de Développement. Le comité de décision examine et sélectionne les actions de renforcement des ONG.

1. Composition du comité de décision

Le comité est composé de :

- 6/7 personnes ressources issues des ONG françaises. Les membres du comité sont présents en tant que personnes ressources, et non en tant que salarié/bénévole de leur ONG. Ces représentants sont élus par le comité de surveillance.
- 1 représentant de l'administration française en tant que membre observateur (AFD/DPO).

Lors du renouvellement du comité de décisions le 25 mars 2014 ; le comité de surveillance a porté le nombre de personnes ressources présentes au sein du comité de décisions à 7 personnes :

	Nom	Fonction	Compétences
1	Benoit-Xavier Loridon	Directeur d'Initiative Développement	Direction d'association, management, stratégies, partenariats, communication et vie associative
2	Lysiane André	Bénévole Terre des Hommes France	Administration d'association, communication et vie associative
3	Swan Fauveaud	Directrice de l'Unité Climat - GERES	Management d'équipe, gestion des ressources humaines, Communication, gestion de projets.
4	Laurent Peyrat	Administrateur - Solidarité	conduite complexe du changement (gouvernance, organisation, modèle économique, réglementation, mutualisation/groupement).
5	Karine Bensaadi	Coordinatrice gouvernance associative - Cabinet de la Présidence Secours Islamique France	Direction, stratégie, gestion administrative et financière, collecte de fonds, management, vie associative et gouvernance.
6	Carine Parent	Responsable du Développement des partenariats internationaux - Apprentis Auteuil	Management d'équipe, communication, gestion de projets, stratégies de partenariats, conduite du changement, suivi financier.
7	Anne Floris	Directrice Administratif et Financière - Oxfam France	Gestion administrative, financière, organisation interne, formation, management.

2. Rôles

- Examiner les demandes de cofinancement formulées par les bénéficiaires et donner les autorisations d'engagements du fonds sur les dossiers retenus par le comité de décision ;
- Examiner les bilans réguliers des activités du fonds et en rendre compte au comité de surveillance ;

3. Durée et renouvellement des mandats

La durée des mandats est de deux années, renouvelable une fois.

Chaque année, le comité est renouvelé par moitié. Le secrétariat technique du FRIO élabore un appel à candidatures envoyé aux adhérents de Coordination SUD et aux bénéficiaires du FRIO.

Les candidatures reçues sont étudiées et sélectionnées en comité de surveillance.

4. Sélection des candidats au comité de décision

Les membres du comité sont sélectionnés sur la base de leurs compétences et leur expériences professionnelles dans des champs spécifiques couverts par le FRIIO. Les champs suivants sont identifiés.

- Conduite du changement
- Gouvernance
- Partenariats
- Direction stratégique d'association
- Vie associative
- Ressources humaines
- Approche qualité de l'organisation
- Gestion administrative et financière

5. Règles de fonctionnement

Organisation des réunions : le comité de décision est animé par le secrétariat technique du FRIIO. Chaque membre du comité a en charge la présentation d'un dossier complet.

Critère de décision et prise de décision: le comité de décision sélectionne les actions sur la base d'une grille d'évaluation mise à leur disposition (cf. Annexe 2). Le comité s'attache à comprendre le besoin de renforcement exprimé par l'ONG et s'assurer que les activités proposées sont en cohérence avec ce besoin. Tout comme l'équipe du FRIIO, le comité de décision ne juge pas la pertinence de l'action présentée mais bien son adéquation avec l'enjeu présenté.

La « prise de décision » est collective. Un temps de débat suffisant est prévu sur chaque projet.

Confidentialité : Les membres du comité sont soumis à une obligation de confidentialité et neutralité sur les dossiers des ONG qu'ils examinent. Les informations contenues dans les dossiers présentés au comité sont strictement confidentiels. L'ensemble des dossiers est envoyé à chaque membre du comité de décision avant la réunion, celui-ci s'engage à ne pas les diffuser.

Disponibilité : disponibilité demandée pour l'instruction des demandes de cofinancement (une vingtaine de dossiers par an), la participation aux réunions du comité (5 réunions par an représentant 5 demi-journées) et d'éventuelles réunions connexes.

Partie prenante de l'ONG qui émarge au fonds : si le secrétariat technique confie à un membre du comité la présentation du dossier d'une ONG avec laquelle il a eu un quelconque lien, le membre s'engage à informer le secrétariat technique qui le déchargera de la présentation du dossier.

Emargement au FRIIO des ONG représentées au comité : Si l'ONG dans laquelle un membre du comité exerce une fonction salariée ou bénévole présente un dossier au FRIIO, le membre du comité de décision ne prend pas part à l'examen et à la sélection du dossier.

ANNEXE Grille d’instruction des dossiers complets

Le comité de décision se base sur les critères développés dans le présent document pour sélectionner les demandes de cofinancements présentées par les ONG dans le cadre du Frio.

Nom de l’ONG :

Titre du projet :

Critères d’instruction	Oui/Non	Commentaires
<p>Pertinence de l’action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte et la justification de la demande au FRIO sont suffisamment clairs et bien formulés (l’ONG présente les difficultés rencontrées et problématise son besoin de renforcement) - Les objectifs du projet sont définis et répondent aux difficultés rencontrées - Les activités à mettre en place sont précisées, et en cohérence avec les objectifs - L’ensemble des parties prenantes est associé au projet et leur rôle est précisé - Le projet est en adéquation avec l’enjeu de renforcement des capacités du FRIO 		
<p>[Suivi- 2^{ème} demande au Frio]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas d’une seconde demande au Frio, quel lien est fait entre l’action proposée et la précédente action ? 		
<p>Recherche d’impact</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités proposées ont pour résultat un changement en profondeur de l’organisation - L’ONG présente les résultats attendus de la mission - Plus-value du projet au regard des actions similaires engagées par d’autres acteurs 		
<p>Expertise externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect du principe de mise en concurrence (sélection du prestataire) 		

<p>- définition du rôle et compétences attendues du prestataire</p>		
<p>Méthodologie</p> <p>- La méthodologie envisagée est conforme au principe d'accompagnement du prestataire</p> <p>- Le projet fera l'objet d'une évaluation/restitution en interne</p> <p>- Faisabilité du projet : calendrier et plan d'action réalistes (inf. 12 mois)</p>		
<p>Recherche du bénéfice collectif</p> <p>- Le projet permet de favoriser les synergies et mises en réseaux avec d'autres acteurs</p> <p>- Les enseignements tirés de l'action peuvent être mutualisables au profit d'autres ONG</p> <p>- Le dossier précise des actions de restitution envisageable (diffusion de documents, réunion, séminaire...)</p>		
<p>Budget de l'action</p> <p>- Le montant total de l'action paraît cohérent au regard de l'objectif de renforcement et du contexte (nombre de jours)</p> <p>- L'ONG respecte les critères d'éligibilité des dépenses et ressources</p>		
<p>Remarques générales</p>		